Morlaix (29) : un migrant frappe une “centaine” de fois un homme cancéreux chez lui et agresse 4 personnes dont une femme qu’il veut voir nue ; connu du milieu psychiatrique, il est jugé irresponsable

02/08/2023 à 21h31



Cette matinée du 10 juin 2023 à Morlaix, plusieurs personnes « ont vécu la terreur ». (…)

Vers 9h40 le jour des faits, une femme venait de garer sa voiture près de l’église Saint-Mathieu, pour se rendre au travail, quand l’individu lui a attrapé le bras et mis un coup sur le visage avant de la traîner de force à son domicile.

L’homme lui a alors demandé de s’agenouiller et de se déshabiller. Il a quitté la pièce, avant de revenir, nu. « J’ai refusé de répondre à son souhait et je l’ai supplié de me laisser partir. Je lui ai dit que je serai de retour dans l’après-midi », a expliqué la victime aux enquêteurs. Le jeune

homme l’a alors laissée prendre la fuite. (…)

Quelques instants plus tard, l’homme a pénétré dans un logement laissé ouvert. Et pour cause, celui qui y vit est gravement malade et attendait son infirmière. Il s’est fait trainer de son lit et a été roué de coups (une centaine selon ses dires) jusqu’à l’intervention d’un voisin. La victime, atteinte d’un cancer, qui ne connaissait pas du tout l’agresseur, a eu une ITT de 10 jours. Le voisin une ITT de 3 jours. (…)

Le fuyard est par la suite entré dans un appartement en chantier, dans lequel travaillaient deux ouvriers. Une bagarre a éclaté dans le logement, puis dehors.

C’est alors que la police est intervenue, non sans mal. L’agresseur a résisté à deux tirs de pistolet à impulsion électrique. Puis a fini par être mis au sol. La fin d’un déferlement de violence.

L’homme, originaire de Guinée, a fini par être entendu en garde à vue le lendemain après deux passages à l’hôpital. Il a raconté devant les enquêteurs que la victime l’aurait « provoqué spirituellement », que des « flics voulaient [le] tuer ». (…)

Deux expertises psychologiques ont été menées sur cet homme vivant en France depuis ses 16 ans. Ils ont fait état d’une « altération du discernement« , de « psychose schizophrénique », d’une « altération du sens de la réalité »…

Le casier judiciaire du prévenu, hospitalisé par trois fois en psychiatrie, ne fait état d’aucune mention. (…)

Le tribunal a retenu l’irresponsabilité pénale du prévenu et a décidé son hospitalisation à Morlaix. Il a interdiction de tout contact avec les parties civiles.

Actu – Bretagne